



**BURGUNDY
SCHOOL OF
BUSINESS**

L'ALTERNANCE, UN ENGAGEMENT *gagnant-gagnant*

BACHELOR

MARKETING & BUSINESS

ÉTUDIANTS EN 3^E ANNÉE

**DIPLÔME VISÉ BAC +3
CAMPUS BSB LYON**

2020-2021

BACHELOR MARKETING & BUSINESS

ÉTUDIANTS EN 3^E ANNÉE

DIPLÔME VISÉ BAC +3

- Marketing et innovation
- Digital management
- Gestion, droit, finance et management
- Business et négociation

L'ALTERNANCE

LA FORMATION

Le Titre visé « Diplôme d'Études Supérieures de Gestion et Commerce International » est une certification de Niveau 6 inscrite au RNCP dont le code diplôme est 26031013.

Cette formation effectuée en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) d'une durée d'un an est ouverte aux titulaires d'un Bac +2.

Le lieu de formation est le campus BSB de Lyon.

La durée de la formation est de 560 heures.

Date de rentrée en formation le 28/09/20.

DUREE ET RYTHME DE L'ALTERNANCE

	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août
3^E ANNÉE						Alternance : 2 jours École (lundi et mardi) / 3 jours Entreprise de septembre 2020 à juillet 2021						100 % Entreprise jusqu'à la fin du contrat



POUR L'ENTREPRISE

- **Recourir aux compétences en Marketing et Business** de nos étudiants
- **Former l'alternant** aux métiers et à la culture d'entreprise dans le cadre d'un pré-recrutement
- **S'appuyer sur des étudiants bien préparés** en techniques du management, en langues étrangères et en culture internationale
- **Bénéficier de la valeur ajoutée** que procure l'immersion longue d'un alternant en entreprise



POUR L'ÉTUDIANT

- **Construire son projet et acquérir une expérience professionnelle significative en entreprise**
- **Professionaliser son enseignement** en intégrant une formation métier
- **Être un salarié à part entière** bénéficiant d'un contrat de travail à durée déterminée avec une rémunération et une prise en charge du coût de formation
- **Bénéficier de la possibilité d'une embauche** en fin de contrat

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (JUSQU'À 25 ANS)

COÛT POUR L'ENTREPRISE

- Versement du salaire à l'alternant basé sur un pourcentage du SMIC (ou application du salaire minimum conventionnel si celui-ci est plus avantageux).
La rémunération brute minimale légale selon l'âge de l'alternant est la suivante :

Âge de l'alternant	Titre ou diplôme égal ou supérieur au Bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	65 % SMIC
De 21 à 25 ans	80 % SMIC

- Les frais de formation :

Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences) **de l'entreprise selon un taux horaire défini**. La partie éventuellement non financée par l'OPCO est à la charge de l'entreprise.

Pour connaître le taux de prise en charge, l'employeur doit se rapprocher de son OPCO. Ce taux varie en fonction des branches professionnelles.

Les frais s'établissent à 13,39 €/heure de formation.
Le Bachelor est d'une durée totale de 560 heures de formation.

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Prise en charge des dépenses de formation selon l'OPCO de votre entreprise sur une base forfaitaire horaire. Le forfait couvre tout ou partie des dépenses liées à la formation.
- Prise en charge des dépenses tutorales selon votre OPCO.
- Le salarié en contrat de professionnalisation n'est pas pris en compte au titre des effectifs pour le calcul des seuils sociaux et fiscaux.
- Absence d'indemnité de fin de contrat au titre du CDD.
- Bénéfice de la réduction générale de charges patronales (cf. URSSAF).

Retrouver le détail des informations sur les conditions à l'embauche d'un alternant

travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/article/le-contrat-de-professionnalisation

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE (JUSQU'À 29 ANS)

COÛT POUR L'ENTREPRISE

- Versement du salaire à l'apprenti basé sur un pourcentage du SMIC (ou application du salaire minimum conventionnel si celui-ci est plus avantageux).
La grille de rémunération brute minimale est la suivante :

	De 18 à 20 ans % SMIC	De 21 à 25 ans % SMIC
1 ^{re} année	43 %	53 %
2 ^e année	51 %	61 %
3 ^e année	67 %	78 %

- Les frais de formation :

Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences) **de l'entreprise selon montant de prise en charge annuel**. La partie éventuellement non financée par l'OPCO est à la charge de l'entreprise.

Pour connaître le taux de prise en charge, l'employeur doit se rapprocher de son OPCO. Ce taux varie en fonction des branches professionnelles.

Les frais s'établissent à 7 500 € pour la totalité du contrat.

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Prise en charge des dépenses de formation selon un coût contrat. Le forfait couvre tout ou partie des dépenses liées à la formation.
- Bénéfice de la réduction générale de charges patronales.
- Maintien de l'exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage du secteur privé mais limitée à 79 % du SMIC (cf. URSSAF)

Retrouver le détail des informations sur les conditions à l'embauche d'un alternant

service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F2918

OFFRES D'ALTERNANCE

Déposez vos offres de contrat de professionnalisation sur :
bsb.jobteaser.com/fr/recruiter_account/job_offers

Nous organisons des sessions de recrutement si nécessaire.

NOUS CONTACTER

Jade BONJEAN

Chargée de Relations Entreprises et
Alternance - Campus de Lyon
jade.bonjean@bsb-education.com
Mobile +33 (0) 749 282 008

Rachel MARQUES-TAVARES

Service Stage et Alternance
Tél. +33 (0) 380 725 852
rachel.marques-tavares@bsb-education.com

BSB - BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS EESC ESC DIJON-BOURGOGNE

29 rue sambin - 21000 Dijon
stages@bsb-education.com
+33 (0) 380 725 900



bsb-education.com



**LEAD
FOR
CHANGE**